



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 22 juin 2023

Les acteurs de la filière musicale saluent les annonces du président de la République en faveur d'un CNM renforcé et pérennisé

À l'occasion de la Fête de la musique, le président de la République a annoncé vouloir mieux « *financer la création* » musicale et « *préserver la souveraineté culturelle française, au travers notamment de la préservation d'une riche diversité d'expressions et de talents* ». Une ambition partagée par les acteurs de la musique enregistrée et du spectacle vivant, qui implique de nouveaux financements. Aussi, nous saluons l'annonce volontariste du président de la République de favoriser la concertation rapide de la filière et, à défaut d'une piste qui fasse l'unanimité, de mettre en œuvre une contribution de la diffusion numérique.

Les professionnels de la filière musicale remercient vivement le président de la République Emmanuel Macron et la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak pour leur engagement fort en faveur du financement de la création musicale. Créé en 2020, le Centre National de la Musique (CNM) est appelé à jouer un rôle majeur auprès des acteurs du spectacle vivant et de la musique enregistrée. Or, face aux évolutions et transitions que connaît notre filière, il est désormais urgent de compléter son schéma de financement afin qu'il puisse pleinement mettre en œuvre ses missions en faveur de la diversité des expressions culturelles, de l'export ou encore de l'innovation.

Dans la continuité des échanges au sein de la filière et de la publication du rapport du sénateur Julien Bargeton en avril dernier, Emmanuel Macron a appelé à trouver de « *nouvelles sources de financement internes à la filière* ». Nous avons collectivement soutenu la piste d'une mise à contribution de la diffusion numérique (plateformes de *streaming*, réseaux sociaux, etc.), tant dans son activité payante que gratuite ; proposition privilégiée par le rapport du sénateur Julien Bargeton, et qui a également retenu l'attention du président de la République.

Fidèles à la dynamique de dialogue et de co-construction qui les animent depuis bientôt deux ans, nos organisations se rendront disponibles pour la concertation professionnelle à venir. Le temps presse désormais pour que le CNM puisse s'inscrire dans le modèle unique d'aide à la création et de soutien à la diversité, celui de l'exception culturelle française.

Contact presse :

AJC : Antoine Bos, secrétaire général - antoinebos@ajc-jazz.eu
CAMULC : Daniel Stevens, délégué général – daniel.stevens@camulc.org
FAMDT : Alban Cogrel, directeur – alban.cogrel@famdt.com
FÉDÉLIMA : Boris Colin, coordinateur des coopérations – boris.colin@fedelima.org
FELIN : Céline Lepage, déléguée générale – celine@fede-felin.org
Ferarock : Xavier Le Boursicaud, directeur - xavier@ferarock.org
FEVIS : Louis Passet, délégué général – lp@fevis.com
FNEIJMA : Armonie Lesobre, directrice de la FNEIJMA - armonie@fnejma.org
Les Forces musicales : Sébastien Justine, directeur – s.justine@lesforcesmusicales.org
France Festivals : Alexandra Bobes, directrice – a.bobes@francefestivals.com
Futurs Composés : Laurence Rougier, déléguée générale - laurence.rougier@futurscomposes.com
Grands Formats : Erwan Vernay, délégué général – erwan@grandsformats.com
PRODISS : Malika Segueineau, directrice générale – m.segueineau@prodiss.org
PROFEDIM : Aurélie Foucher, déléguée générale – aurelie.foucher@profedim.org
SMA : Aurélie Hannedouche, directrice – dg@sma-syndicat.org
SMC : Maximilian Scheuer, chargé de coordination et d'administration - admin@smc-syndicat.com
SN3M-FO : Jean-Luc Bernard, secrétaire général - jlbernard@sn3m-fo.fr
SNAM-CGT : Philippe Gautier, secrétaire général - contact@snam-cgt.org
SNSP : Laurence Raoul, directrice déléguée – l.raoul@snsf.fr
SPPF : Jérôme Roger, directeur général – jerome.roger@sppf.com
SYNDEAC : Vincent Moisselin – v.moisselin@syndeac.org
UPFI : Guilhem Cottet, directeur général – guilhem.cottet@upfi.fr
Zone Franche : Sébastien Laussel, directeur – direction@zonefranche.com